

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-702/SG/IT fixant les conditions de l'expédition des affaires courantes au sein du Ministère de l'Information et du Tourisme.

n° 70-702/SG/IT

Ministère
MINISTERE DE L'INFORMATION ET DU TOURISME

Date de publication
11 juin 1970

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1970

Date du numéro
25 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Michel Thévenin est chargé de l'expédition des affaires courantes du Service de l'Information et de l'intérim des fonctions de Directeur du Réveil de Djibouti pendant l'absence de M. Herry, titulaire d'un congé administratif. La présent décision prendra effet de la date de départ en congé de M.Herry.